



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°18/032
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un Titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située Parc des Roselières, dont la référence Haropa Solutions est le n°4673 et en vue de l'implantation d'une activité de génie civil.

A l'issue de la procédure de publicité, La SCI LES BECASSINES, 810 route des Fontaines – 76430 OUDALLE, SIREN n°434 544 607 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la SCI LES BECASSINES ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 18-097 portant sur la dépendance susvisée le 23 novembre 2018.

Description de la dépendance : parcelle de terrain d'une surface de 1 347 m²,

Durée de la convention : 10 mois environ à compter du 13 juillet 2018

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **29/03/2019**